

Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 7 décembre 2016

Présences

15 membres présents : Mesdames ALAERTS J., HAMOIR B. et MARCHAND M-P. ; Messieurs BERTRAND J-M., BLONDIA M., CELLIERE M., DEMOL L., DESCAMPS J-M., HAYOT J-J., JACQUIEZ P., JORDENS L. et VAN HUMBEECK C. ; TITART D. (Survey & Aménagement), HIGNY F. et LEMAIRE C. (Fondation Rurale de Wallonie).

15 membres excusés : Mesdames CAMBIER M., DEROUBAIX C., HENRY N. et LARBOUILLAT W. ; Messieurs ADAM R., COULONVAUX St., HERNOUX Ch., HERNOUX J., KEYMEULEN Ph., MABILLE M., PAULY M. et PAULY X. ; MAGIS S. (Administration communale), DUPON J. (Survey & Aménagement) et GABRIEL E. (DGO3).

8 membres absents : Madame COLLINET D., Messieurs DEJARDIN Ph., HERNOUX J., LAURENT A., OFFROIS J-F., RADELET M., STEVENS J. et SUPINSKI Ch.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il plaisante en remerciant Saint-Nicolas d'avoir apporté des bonbons à l'attention des membres de la CLDR avant de céder la parole à Survey & Aménagement et à la Fondation Rurale de Wallonie.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 novembre 2016 ;
2. Présentation, discussion et approbation des fiches-projets de lot 2 ;
3. Discussion et approbation des fiches-projets de lot 3 ;
4. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du centre de Doische ;
5. Divers.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Les membres de la CLDR approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2016.

Présentation, discussion et approbation des fiches-projets de lot 2

Pour rappel, le lot 2 est composé de 11 projets à initier dans les 3 à 6 premières années de validité du PCDR. La priorisation des projets en 3 lots a été établie par la CLDR en sa séance du 2 février 2016. Les fiches-projets ont été rédigées sur base des informations recueillies lors de la consultation de la population mais surtout des précisions apportées lors des réunions dites groupes-projets de la CLDR (30 mars, 20 avril et 12 mai 2016).

La localisation des projets du lot 2 pourra être déterminée lors de la mise en œuvre de ces projets ; c'est pourquoi plusieurs localisations sont proposées dans les fiches-projets. Survey & Aménagement a réalisé des esquisses pour certaines fiches-projets ; toutefois, le projet sera précisé lors de la désignation d'un architecte ou d'un bureau d'études pour sa mise en œuvre.

La CLDR et la population (riverains) seront consultés lors de la mise en place de tous les projets « développement rural », il s'agit d'une étape de la procédure d'octroi des subsides.

2.1. Création de cabinets de consultation médicale et développement des activités et services pour les seniors

Le projet consiste en la mise en place de mesures pour chercher à attirer des médecins et spécialistes médicaux au sein de la commune (école, stagiaire, campagne de presse...); la création de cabinets de consultation médicale avec logements de fonction (location pour une durée limitée permettant le lancement d'une activité médicale) ; la création d'une maison médicale par la mise à disposition d'une infrastructure ; et le développement des actions et services pour les seniors (achat d'un second taxi-social, promotion des services et activités existants, amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, création d'un Conseil consultatif des aînés et organisation d'activités et de formations par et pour les seniors).

Trois localisations sont proposées pour la création de cabinets de consultation médicale : au Carmel, dans l'ancienne école de Matagne-la-Petite ou dans l'ancienne Maison communale de Romerée. Tandis que deux localisations sont proposées pour la création d'une maison médicale : dans l'ancienne école de Matagne-la-Petite ou dans l'ancienne Maison communale de Romerée.

La CLDR approuve la fiche-projet 2.1 sans remarque.

Pour la CLDR, il s'agit d'une problématique importante car les deux médecins de l'entité ont aujourd'hui 59 et 66 ans et que les médecins des communes limitrophes sont également âgés (en plus de leur éloignement et des difficultés rencontrées pour se déplacer).

2.2. Réalisation d'un plan communal de mobilité afin notamment d'améliorer la sécurité sur l'entité

Le projet consiste en la réalisation d'une étude de mobilité propre à l'entité, par un bureau d'études. Le PCM est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle d'une commune (diagnostic de la situation existante, définition d'objectifs et de propositions concrètes pour l'amélioration de la mobilité à court et à moyen terme).

Le bureau d'études s'appuiera sur la consultation citoyenne, menée dans le cadre du PCDR, pour la rédaction du diagnostic. Celui-ci a déjà permis de mettre en évidence différentes problématiques, qui font l'objet d'autres fiches-projets du PCDR.

Le PCM analyse la mobilité au niveau local mais également régional et transcommunal et permet à la Commune de bénéficier de subsides pour la réalisation des aménagements (crédits d'impulsion jusqu'à 100%).

La CLDR approuve la fiche-projet 2.2 sans remarque.

2.3. Création de places de stationnement pour les motor-homes

Le projet consiste en la création d'emplacements pour les motor-homes sur un espace public aménagé en vue de renforcer le nombre d'infrastructures d'accueil touristiques de l'entité et de développer une offre permettant la découverte du territoire et de ses pôles majeurs.

Plusieurs implantations sont proposées pour la création d'une ou de plusieurs haltes de nuit de 2 à 3 emplacements chacune avec aire de services : à Doische à proximité du centre d'escalade, au Carmel à Matagne-la-Petite, à Gochenée à proximité de la salle communale et à Matagne-la-Grande à proximité du local de balle-pelote.

Le stationnement sera limité à 48 heures et payant afin de couvrir les frais (eau, électricité, vidange, entretien...) et de ne pas concurrencer les campings privés (7 emplacements existants sur la commune).

La CLDR approuve la fiche-projet 2.3 sans remarque.

2.4. Programmation d'actions de protection et de sensibilisation à l'environnement

Le projet consiste en la mise en place de nombreuses actions de protection et de sensibilisation à l'environnement (sensibilisation au cadre de vie et aux ressources naturelles et au respect de l'environnement, sensibilisation des habitants à l'utilisation des produits phytos, accompagnement et sensibilisation des agriculteurs pour une agriculture toujours plus respectueuse de la nature, création de parcours didactiques, création de prés fleuris, mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts, mise en place d'actions de protection de l'environnement et mise en œuvre du plan d'épuration PASH) et à la participation de la commune à différents plans et programmes (Plan Maya, Opération Combles et Clochers, Contrat Rivière Haute Meuse et Plan Communal de Développement de la Nature).

Le Bourgmestre explique les actions entreprises dans le cadre des projets LIFE Papillon et LIFE Pelouses sèches, dont la gestion est assurée par Natagora.

La CLDR approuve la fiche-projet 2.4 sous réserve des modifications suivantes :

- **Le Collège a pris la décision, il y a 3 mois, de ne pas se joindre à l'extension du Parc Naturel Viroin-Hermeton ;**
- **La CLDR insiste pour faire une évaluation des retombées et actions possibles avant de réintégrer le Contrat Rivière (que la commune a quitté en 2006).**

2.5. Création d'un espace de convivialité à la Fontaine de Matagne-la-Grande

Le projet concerne l'aménagement d'un espace de convivialité et la mise en valeur du patrimoine (fontaine, usoirs, chapelle...). Survey & Aménagement propose d'élargir le périmètre pour mettre en valeur également l'église, la statue et la pompe et de créer un espace de convivialité sous forme d'espace partagé (même niveau de sécurité et d'attention pour les piétons, cyclistes et voitures) en intégrant les usoirs depuis la rue des Sorbiers.

Le Bourgmestre explique que **l'égouttage des canalisations d'eau** du Quartier Saint-Laurent **a été réalisé-ont été remplacées** en 2016. La Commune attend le « tassement des terres » pour refaire la voirie. Les travaux sont donc postposés à mars 2017.

La CLDR approuve la fiche-projet 2.5 avec le périmètre élargi proposé par Survey & Aménagement.

2.6. Création d'un Service d'Echange Local

Création d'un groupement de personnes mettant leurs ressources à disposition les unes des autres. Les membres échangent, entre eux, des services, des objets, des savoirs et savoirs-faire selon les compétences et les passions de chacun d'eux. Les échanges sont mesurés par une monnaie et organisés par les membres eux-mêmes.

La CLDR approuve la fiche-projet 2.6 sans remarque.

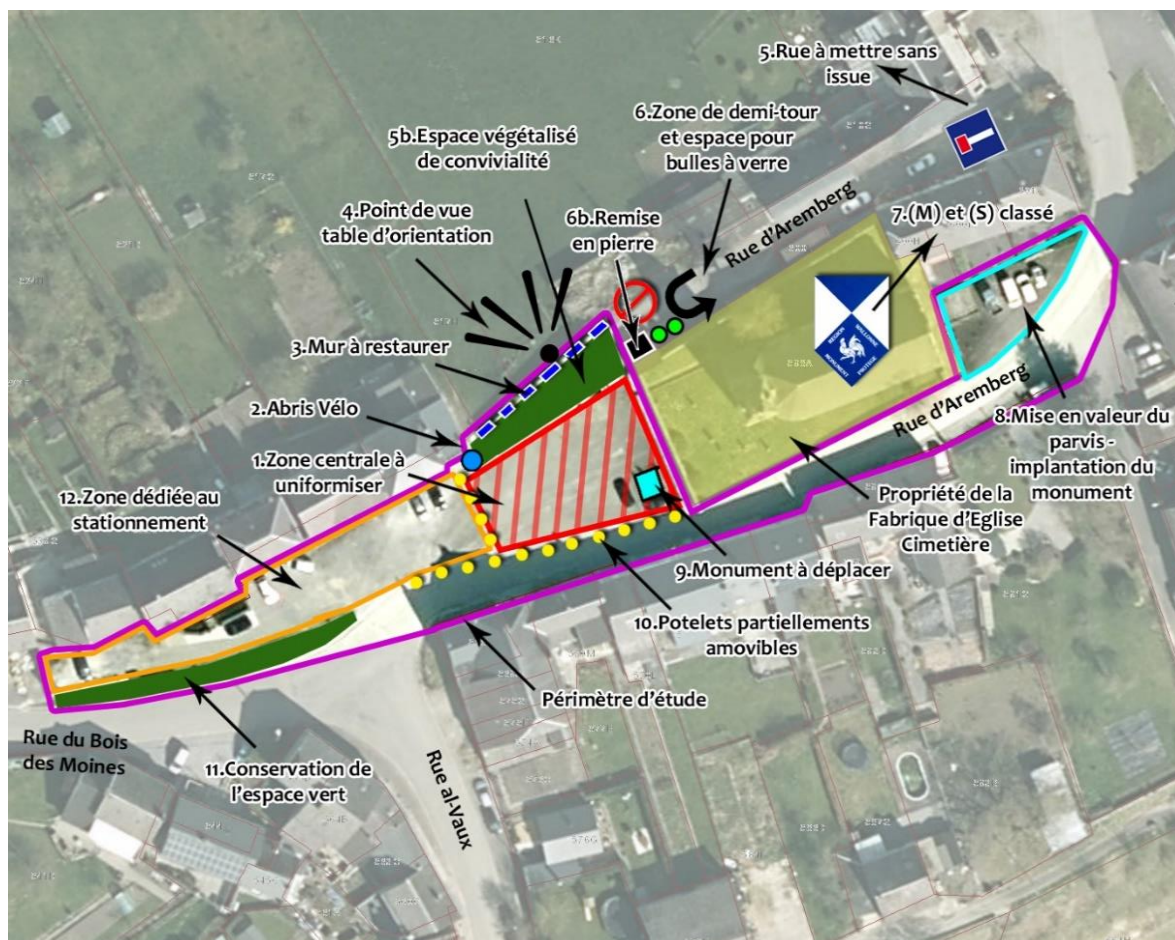
2.7. Création d'une plaine de jeux à Matagne-la-Grande

Deux localisations sont envisagées pour ce projet : à proximité du local de balle-belote ou de la salle communale.

La CLDR approuve la fiche-projet 2.7 sans remarque.

2.8. Aménagement de la Place Huart de Gimnée

Survey & Aménagement présente une esquisse intégrant les aménagements et fonctions demandés par la CLDR lors du groupe-projet du 20 avril 2016.





La CLDR approuve la fiche-projet 2.8 sans remarque.

2.9. Création d'un atelier rural

Création d'un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises (4 ou 5 cellules modulables) pour une durée limitée afin de soutenir le développement d'activités économiques et la création d'emplois.

La CLDR insiste sur l'accueil d'entreprises à caractère « artisanales ».

La CLDR approuve la fiche-projet 2.9 en privilégiant la localisation de ce projet à Doische, au croisement de la N40 et de la N99. Il s'agit d'un terrain communal (reste 1ha80 à acquérir) avec une position idéale/optimale pour la création du zoning artisanal (fiche-projet 3.6) et de l'atelier rural.

2.10. Création d'un réseau de chaleur Bois-énergie à Doische

Le projet consiste en l'implantation d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter un ensemble de bâtiments à partir d'une production centralisée et alimentée en bois (plaquettes ou granulés). Deux localisations sont proposées : l'alimentation du pôle de services de Doische (Administration communale, Service travaux, Salle Quarante, CPAS, Centre culturel, bibliothèque, Office du Tourisme, Eglise) ou l'alimentation du zoning artisanal (FP 3.6). Le projet débutera par la réalisation d'une étude de pré faisabilité (réalisée par la FRW, facilitateur PBE secteur public) afin de vérifier la pertinence de ce projet aux niveaux technique et financier.

La CLDR approuve la fiche-projet 2.10 sans remarque.

La CLDR propose également d'envisager l'installation de chaudières à pellets dans les bâtiments communaux (Carmel, salles communales...).

2.11. Création d'un pré-RAVeL sur la ligne 136 Doische-Philippeville-Florennes

Ce projet transcommunal consiste à aménager l'ancienne ligne de chemin de fer 136 sur une longueur de 19 km en pré-RAVeL (défrichage et empierrement simple). Il permettra de relier Gimnée (RAVeL 2), Romedenne, Merlemont, Villers-le-Gambon, Chaumont et Florennes (RAVeL vers Mettet).

Au niveau du territoire communal, cela représente une longueur d'1 km 36. Les trois communes travaillent à la concrétisation de ce projet avec l'ASBL Mobilesem.

La CLDR approuve la fiche-projet 2.11 sans remarque.

Discussion et approbation des fiches-projets de lot 3

Pour rappel, le lot 3 est composé de 44 projets à initier théoriquement durant les 4 dernières années de validité du PCDR. Ces fiches-projets ont été rédigées sur base des informations recueillies lors de la consultation de la population et des réunions de la CLDR.

La CLDR avait choisi de faire une lecture des fiches-projets à domicile en préparation à cette réunion (voir compte-rendu de la CLDR du 21 novembre 2016).

La CLDR approuve les fiches-projets de lot 3, avec les commentaires suivants :

- **Fiche-projet 3.1 :** la rue du Calvaire à Doische sera refaite en 2017 (lot 0) ;

- **Fiche-projet 3.3** : installation d'une nasse à canettes près de la station d'épuration de Vaucelles ; la commune vient d'obtenir 10.000 euros de subsides pour l'installation de nouvelles poubelles et cendriers (plan Be WaPP) ;
- **Fiche-projet 3.6** : il reste 1ha80 à acquérir, le reste étant communal ;
- **Fiche-projet 3.10** : même si l'avenir des Plans de Cohésion Sociale est incertain et que le Centre culturel remplit déjà énormément de ces missions ;
- **Fiche projet 3.26** : le terrain a été vendu par les Habitations de l'Eau Noire, il faudra donc trouver une localisation via l'acquisition d'un terrain dans le centre du village ;
- **Fiche-projet 3.41** : le dossier avance du côté de la Commune de Viroinval.

Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du centre de Doische

Monsieur le Bourgmestre présente aux membres l'état d'avancement du projet, en faisant appel aux idées de la CLDR et les plans d'aménagement. Ce projet global d'aménagement vise à renforcer la visibilité et l'accessibilité du pôle des services.

Ce projet prévoit l'acquisition du terrain situé à l'arrière du service travaux et son aménagement en parking (46 places), la création de trottoirs et l'aménagement des usoirs entre la rue des Marais et le Centre culturel (3.500 m²) avec des pavés en pierres naturelles de couleur jaune-ocre (par l'acquisition et la démolition de deux habitations) la création d'un espace de convivialité devant la Maison communale, l'aménagement de l'entrée de l'église, un éclairage LED et l'enfouissement des câbles électriques...

Le budget total de ce projet est de 1,2 millions d'euros. Il sera concrétisé via les fonds propres de la Commune. Les aménagements complémentaires (Place de Quarante par exemple) pourront être réalisés dans le cadre de la fiche-projet 3.44 du PCDR.

Le permis d'urbanisme sera introduit en janvier 2017 et les travaux devraient débuter en septembre 2017.

Divers

Membre démissionnaire

La CLDR prend acte de la démission de Madame Kathy CLEMENT.

Finalisation du PCDR

Les dernières étapes de l'élaboration du PCDR :

- Finalisation du PCDR (document papier) ;
- **Approbation du PCDR par la CLDR et choix de la première convention ;
Le Bourgmestre aimerait pouvoir organiser cette réunion en février 2017 ;**
- Approbation du PCDR par le Collège et choix de la première convention ;
- Avis de conformité du PCDR par la DGO3 ;
- Approbation du PCDR par le Conseil communal et choix de la première convention ;

- Défense du PCDR devant la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire ;
La délégation sera composée de l'Echevin en charge du développement rural (P. Jacquiez, Bourgmestre), de l'agent relais (S. Magis), de l'auteur de PCDR (J. DUPON et D. TITART), de l'organisme d'accompagnement (F. HIGNY et C. LEMAIRE) et d'un membre de la CLDR ;
Le Bourgmestre invite les membres de la CLDR à réfléchir à la personne qui représentera la CLDR lors de la défense du PCDR devant la CRAT ;
- Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ;
- Mise en œuvre des projets du PCDR.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année, avant d'inviter les membres à partager le verre de la convivialité.

Florian HIGNY et Céline LEMAIRE,
Fondation Rurale de Wallonie